



HAL
open science

L'agriculture méditerranéenne française entre multifonctionnalité et dumping social

Catherine E. Laurent

► **To cite this version:**

Catherine E. Laurent. L'agriculture méditerranéenne française entre multifonctionnalité et dumping social. Le Courrier de l'environnement de l'INRA, 2015, 65 (65), pp.123-134. hal-02635813

HAL Id: hal-02635813

<https://hal.inrae.fr/hal-02635813>

Submitted on 27 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'agriculture méditerranéenne française entre multifonctionnalité et dumping social

Catherine Laurent

UMR 1048 SADAPT, Sciences pour l'action et le développement : activités, produits, territoires
catherine.laurent@grignon.inra.fr

Paysages des impressionnistes, champs de fleurs de la Riviera, vins de qualité, huile d'olive et bienfaits pour la santé du régime méditerranéen, agriculture périurbaines et circuits courts, pluriactivité et agrotourisme... Cette image de l'agriculture méditerranéenne française (AMF) paraît répondre aux vœux du Conseil de l'Europe (2003) qui préconisait pour la Méditerranée la promotion d'une agriculture durable et multifonctionnelle, contribuant à l'emploi local, à la lutte contre la pauvreté, à la fourniture de produits de qualité.

Cette conception de la multifonctionnalité de l'agriculture qui fut mise en avant par le gouvernement français pendant plusieurs années (Laurent, 2001) a en effet débouché sur la conception de nouvelles stratégies économiques pour les exploitations agricoles qui ne visent pas à être compétitives sur les marchés internationaux, mais contribuent au développement rural et remplissent des fonctions que la société souhaite voir perdurer.

Une littérature abondante détaille le potentiel de développement de ces stratégies sur la base de monographies de «success stories» qui montrent qu'en France, comme dans d'autres régions méditerranéennes, ces diverses fonctions de l'activité agricole peuvent être combinées en un jeu gagnant-gagnant à l'échelle de l'exploitation (Laurent, 2006). Cependant la séduction de ces «*success stories*» ne doit pas masquer l'ampleur des situations où les contradictions entre divers objectifs assignés à l'agriculture sont au contraire exacerbées. En particulier, un ensemble de travaux récents a montré comment, dans cette zone, les conditions de travail d'une partie des actifs agricoles se sont dégradées (par exemple numéro spécial d'*Études rurales*, 2008). Ainsi le département des Bouches-du-Rhône, un des départements qui emploie le plus de salariés occasionnels, est-il considéré comme un « vé-

ritable laboratoire de la précarisation de l'emploi dans le secteur agricole » (Clary et van Haecke, 2001 ; Mesini, 2008).

Mais alors, qu'est donc l'agriculture méditerranéenne française ? La région emblématique d'une stratégie réussie de développement fondé sur la multifonctionnalité de l'agriculture, ou une zone privilégiée pour tester de nouvelles recettes de dumping social ?

Pour contribuer à répondre à cette question, l'analyse est fondée sur trois sources de données principales: des données statistiques, des études monographiques et des rapports administratifs¹. Les grandes caractéristiques structurelles de l'agriculture française méditerranéenne seront d'abord rappelées. Nous verrons ensuite que cette agriculture combine toujours des types d'exploitations très différents qui occupent une place inégale dans les logiques de développement territorial et sectoriel et que, dans toute la zone, des exploitations ont joué sur les ressources de la région pour multiplier les signes de qualité et améliorer la valeur ajoutée de leur production. Mais, pour une part d'entre elles, la rentabilité de leur activité repose sur l'ajustement des salaires et la faible rémunération de travailleurs occasionnels. Leurs conditions d'emploi restent largement invisibles et cette invisibilité résulte en partie d'une convergence des intérêts objectifs des acteurs du développement territorial et du développement sectoriel, au détriment des travailleurs les plus précarisés.

1. Cet article reprend une partie des analyses présentées dans notre article French Mediterranean Agriculture: Images of the multifunctional agriculture to mask social dumping? Chap.7 in : Ortiz-Miranda D., Moragues-Faus A., Arnalte-Alegre E. (Dir.), 2013. *Agriculture in Mediterranean Europe: Between Old and New paradigms. Research in Rural Sociology and Development*, Vol.19, 149-171.

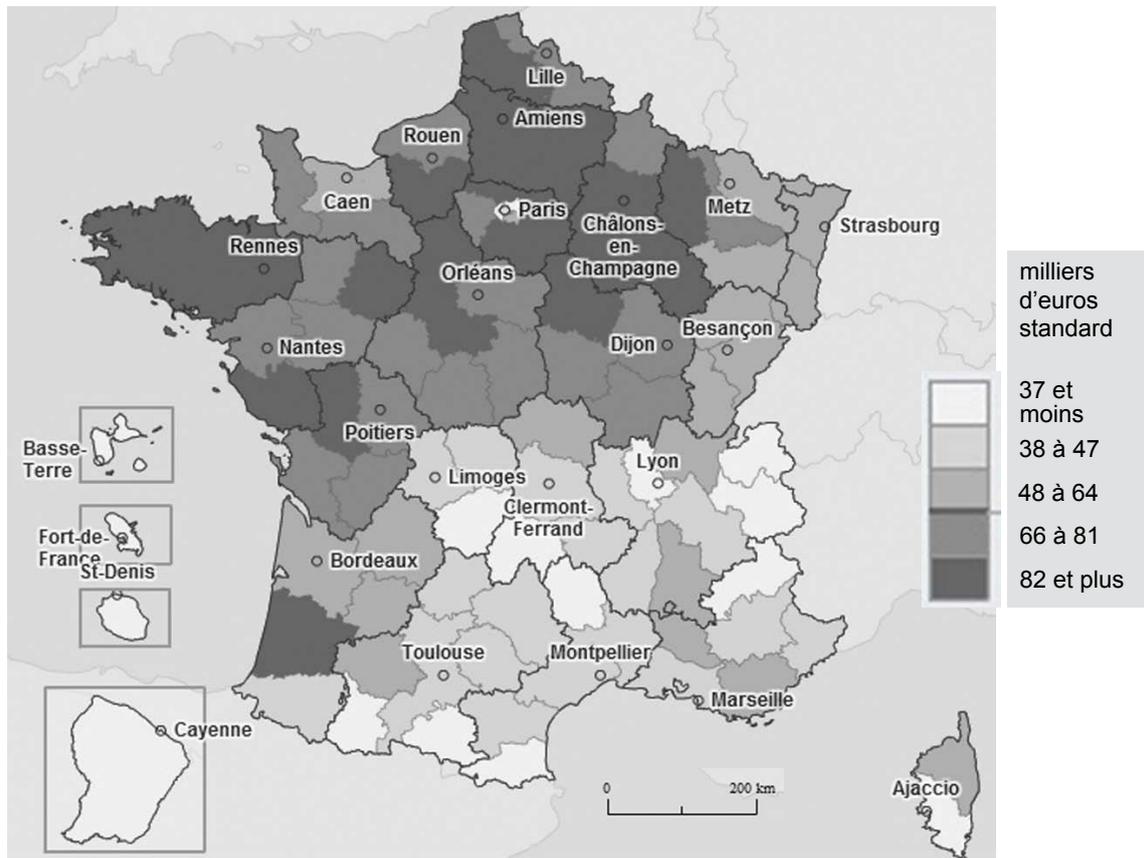


Figure 1. Production brute standard par unité de travail agricole. Source : Recensement de l'agriculture 2010, Agreste.

Les grands traits structurels de l'agriculture méditerranéenne en France

Par convention, dans cet article, nous considérerons que l'«agriculture méditerranéenne française» est celle des trois grandes régions administratives qui bordent la Méditerranée : le Languedoc-Roussillon, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et la Corse. Ce découpage administratif inclut quelques zones de montagne qui, du strict point de vue bio-climatique, ne correspondent pas au domaine méditerranéen. Il exclut la Drôme et l'Ardèche, où se retrouvent certaines végétations typiques de la Méditerranée, notamment l'olivier. Mais globalement ce découpage correspond bien à la base de l'agriculture méditerranéenne en France.

En 2010, ces trois grandes régions comp-
taient 55 623 exploitations, qui déclaraient utiliser

85 404 unités de travail agricole (UTA)² et 1,6 million d'hectares (Recensement agricole, 2010).

L'agriculture méditerranéenne française appartient à cette moitié de l'agriculture nationale où la valeur produite par UTA est la plus faible (fig. 1). En 2010 elle représentait 11% des exploitations et du temps de travail (UTA) décompté dans l'agriculture française mais seulement environ 8% de la valeur de sa production totale hors subvention (Agreste, 2012). De plus, les zones méditerranéennes françaises ont toujours été des lieux de concentration des productions qui bénéficient de peu de soutien européen (Lauret 1992 ; Maillard *et al.*, 2000) : en 2010, 68% des exploitations appartenait aux orientations productives viticulture, arboriculture et plantes pérennes, horticulture et maraîchage.

2. Dans le système statistique européen, une unité de travail agricole (UTA) correspond au travail d'une personne occupée à plein temps sur une exploitation agricole (Règlement/1200/2009/EC).

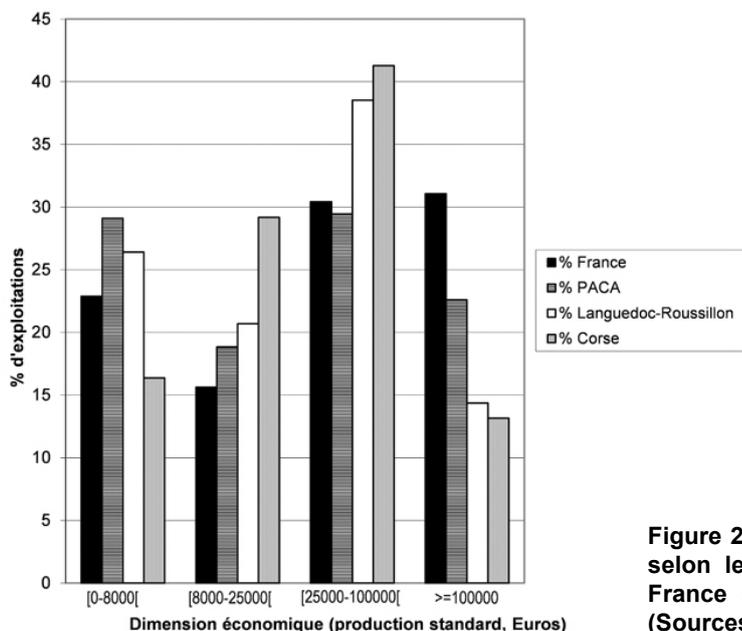


Figure 2. Distribution des exploitations agricoles selon leur dimension économique en 2010, en France et dans les régions méditerranéennes. (Sources : Recensement agricole 2010, Eurostat).

Le nombre d'exploitations et la quantité de travail utilisée sur ces exploitations ont beaucoup diminué ces vingt dernières années, comme pour le reste de la France. Dans ces régions, 27% des exploitations agricoles ont disparu depuis 2000, et 53% depuis 1988. Le nombre d'UTA a lui diminué de 25% depuis 2000 et 46% depuis 1988. Une partie des exploitations restantes s'est beaucoup agrandie mais la superficie agricole utilisée a tout de même reculé de près de 10% dans la région, contre 3% pour la France entière (Recensement agricole, 2010).

Ces tendances moyennes donnent une idée de l'ampleur des transformations en cours. Toutefois elles ne doivent pas masquer la très grande hétérogénéité structurelle qui subsiste et la pluralité des trajectoires de développement qui coexistent.

La diversité persistante des exploitations et des objectifs que leur assignent les ménages

Les exploitations de l'agriculture méditerranéenne française restent très diverses du point de vue de leur dimension. Dans l'Union européenne, la France est le pays de la zone méditerranéenne où la part des petites exploitations est la plus faible. Toutefois elle reste significative : 47,3% des exploitations sont de petite dimension économique (moins de 25 000 euros par an de produit brut standard)³, contre 38,5% pour la France entière (fig. 2).

3. La production brute standard est une approximation de la valeur de la production brute de l'exploitation pendant un an. Fondée sur les prix sortie exploitation, elle ne prend pas en compte les paiements directs et s'exprime en euros. Son calcul est fondé sur des valeurs de référence régionales établies pour une période de référence de 5 ans (Règlement 1242/2008/EC).

Les exploitations de l'agriculture méditerranéenne française restent aussi très diverses du point de vue des finalités assignées à l'activité agricole par les ménages dans leurs systèmes d'activités et de revenus. Coexistent ainsi :

- des exploitations pour qui l'activité agricole a pour finalité exclusive de dégager un revenu professionnel spécialisé permettant de faire vivre une personne ou plus, à partir de l'activité agricole (avec ou sans salariés),
- des exploitations où l'activité agricole est seulement une composante d'un système complexe pour des ménages qui combinent diverses sources de revenus issus d'autres activités professionnelles et/ou de la diversification des activités de l'exploitation (agro-tourisme, transformation à la ferme, vente directe...),
- des petites exploitations associées à des ménages à faibles revenus qui maintiennent une activité agricole pour la consommation familiale, pour échanger, et éventuellement obtenir un petit revenu complémentaire de quelques produits excédentaires,
- enfin des exploitations de loisir (surtout de petite taille), pour diverses productions (vignes, fruits, olives, ruminants, chevaux, etc.).

Les ménages ou les entrepreneurs associés à ces exploitations ne se réfèrent pas tous aux mêmes institutions et aux mêmes systèmes de normes pour conduire leur activité agricole (Laurent *et al.*, 1998). Par exemple pour l'accès au foncier, pour résoudre les conflits dans lesquels ils peuvent être pris, certains s'appuient vers le secteur et les instances de la profession organisée, alors que d'autres se retournent plutôt sur les collectivités locales. En effet, comme le reste de l'agriculture nationale, l'agriculture méditerranéenne française est au carrefour de deux espaces institutionnels qui traitent d'enjeux différents et soutiennent des

logiques de développement distinctes (Laurent et du Tertre, 2008 ; Torre et Wallet, 2014) :

- le développement sectoriel qui repose sur la possibilité de développement des activités du secteur à partir des revenus tirés des activités agricoles.

- le développement territorial qui suppose quant à lui la capacité d'un système social localisé et institutionnalisé à maintenir des activités économiques sur son territoire, à valoriser et protéger ses ressources naturelles, ses acquis technologiques et à garantir la paix sociale en régulant les tensions sociétales qu'implique le modèle de développement (conditions de vie de la population inactive, gestion des impacts négatifs sur l'environnement, sur la santé...).

La multifonctionnalité de l'agriculture comme stratégie économique

Les acteurs du développement territorial peuvent donc trouver avantage à soutenir les exploitations qui valorisent au mieux la multifonctionnalité de l'agriculture. De fait, on observe un très grand nombre d'expériences où des collectivités territoriales s'associent à différents types d'acteurs pour soutenir des initiatives pour tirer parti de tous les liens existants entre activité agricole et territoire, et pour les renforcer. Ces projets concernent toutes les exploitations, même si celles qui ont diversifié leurs activités sont considérées comme les plus emblématiques du développement territorial.

Il serait fastidieux de faire l'inventaire de tous ces projets. Ils concernent des dimensions très variées du développement territorial, depuis l'ancrage local des emplois facilitant l'exercice de la pluriactivité (Tallon, 2012) en passant par la diversification d'activités à partir de l'activité agricole (agro-tourisme, transformation des produits de la ferme, etc.) (Volle, 2006), jusqu'à l'action sur les paysages (Perrin, 2009 ; Paoli et Santucci, 2010), le renforcement du lien à la région par des signes de qualité spécifiques, AOC, signes de qualité, « alimentation méditerranéenne » (Agreste, 2011 ; Lamine, 2005), ou encore le développement des circuits courts⁴ qui valorisent la proximité avec les centres urbains et la concentration touristique de la bande littorale (Jarrige, 2004 ; Soulard et Thareau, 2009) et contribuent à créer de nouveaux réseaux de solidarité au sein des populations à faible revenu (CELAVAR, 2011).

Lorsque différents types d'acteurs s'associent pour promouvoir un aspect ou un autre du développement territorial, les projets sont souvent associés à une vision du développement local, qui privilégie l'énoncé d'une liste de fonctions positives de l'agriculture, en éludant la question des possibles contradictions entre ces diverses fonctions, leur articulation vertueuse allait de soi. Les effets positifs supposés sur l'environnement, la cohésion sociale et le maintien d'emplois locaux sont particulièrement mis en avant.

Cependant, sans dénier l'intérêt de telles expériences et leurs possibles effets d'entraînement, il ne suffit pas de juxtaposer les objectifs pour que s'enclenche automatiquement le cercle vertueux attendu. Ainsi l'idée que les circuits courts seraient toujours associés à de meilleures performances sociales et environnementales reste à démontrer. C. Aubry et Y. Chiffolleau (2009) qui analysent cette question dans plusieurs régions, notamment en zones méditerranéennes, notent que pour l'instant aucune donnée ne permet d'étayer les discours selon lesquelles les circuits courts constitueraient un progrès écologique, ni du point de vue des pratiques culturelles mises en oeuvre par les producteurs, ni de celui des dépenses énergétiques associées au transport.

Mais il est possible de concevoir des arrangements pour rendre les contradictions acceptables, au moins temporairement. Toute ingénierie de l'accompagnement de projet s'est mise en place, dont c'est l'une des fonctions principales. Elle concerne autant les projets individuels que collectifs. Ce type d'accompagnement peut permettre de réguler certaines contradictions mineures, par exemple, pour l'exercice de la pluriactivité, l'ajustement de l'insertion dans divers régimes de protection sociale. Ainsi, pour la seule région Languedoc-Roussillon, 250 organisations de natures diverses (associations, collectivités territoriales, services de conseil, etc.) ont été recensées : elles proposent de conseiller les personnes qui doivent combiner des emplois à temps partiel pour constituer un revenu suffisant (Tallon, 2012). Mais les analyses font aussi ressortir la fragilité de dispositifs qui permettent de réguler temporairement certaines contradictions (se traduisant par des difficultés à avoir un statut de pluriactif, à concilier exigences de compétitivité et exigences de qualité etc.) mais ne contribuent pas forcément à les éliminer. Surtout, ces dispositifs laissent de côté certaines contradictions majeures, notamment celles qui touchent à la dégradation des conditions de travail de la main-d'oeuvre agricole, d'une partie de la main-d'oeuvre familiale mais aussi des salariés.

4. Ce mode de commercialisation concernait 21% des exploitations en France en 2010 (Agreste, 2011), 20% dans le Languedoc Roussillon, 33,6% en PACA et 64,7% en Corse.

L'omniprésence de l'image d'une agriculture de multifonctionnalité ne peut masquer indéfiniment ces contradictions. Ces projets du développement territorial accompagnent parfois de véritables succès mais la réduction considérable du nombre d'exploitations ces dernières années montre qu'ils n'ont pas (pas encore ?) débouché sur un modèle de développement qui garantisse la viabilité économique des exploitations petites et moyennes. Mais il faut s'interroger aussi sur le modèle économique des exploitations de grande dimension. Dans les situations où le coût du travail est une variable d'ajustement importante pour garantir le revenu, qu'en est-il des situations de travail effectives des salariés de l'agriculture ?

L'importance de la flexibilité du travail

On sait depuis longtemps que les analyses de l'agriculture méditerranéenne doivent tenir compte des spécificités des cultures intensives qui prédominent dans cette région (arboriculture, horticulture, vigne), et de leur impact sur l'organisation du travail (Berlan, 1983 ; Darpeix et Bergeron, 2009 ; Vuillaume, 2011). Ces orientations productives demandent un très grand volume de travail par hectare, réparti de façon très inégale au cours de l'année. Les besoins en main-d'œuvre varient donc largement dans le temps et leur occurrence est en partie aléatoire car le moment de la récolte et celui de plusieurs interventions clef dépendent des caractéristiques climatiques qui varient d'une année à l'autre.

Pour les exploitations de petite dimension, l'ajustement du volume de travail se fait en jouant sur la flexibilité de la main-d'œuvre familiale, y compris en ayant recours à la famille élargie, et à l'aide de voisins. Mais à partir d'un certain seuil de dimension il devient nécessaire d'avoir recours à de la main-d'œuvre extérieure. C'est pourquoi dans toutes les régions méditerranéennes de l'Union européenne, la flexibilité de la main-d'œuvre a été un facteur clef de la construction de compétitivité de l'agriculture intensive (Arnalte-Alegre et Ortiz-Miranda, 2013).

L'idéal pour un employeur est en effet de disposer de toute la main-d'œuvre nécessaire au moment où il en a besoin (traitement, récolte, etc.), mais de ne pas avoir à la payer un jour de plus que nécessaire, autrement dit d'avoir un coût qui soit strictement proportionnel à la tâche à accomplir. Il faut également que ce coût soit le plus bas possible. Tout un éventail d'arrangements permet de tendre vers cet idéal, qui concernent tant le type des personnes employées que la nature des relations contractuelles qui sont nouées. Dans certains

cas l'employeur est un tiers, entreprise d'intérim ou société de prestation de service. Dans d'autres cas l'agriculteur reste l'employeur, soit directement, soit via des structures intermédiaires type « groupement d'employeur »⁵. Initialement ces groupements devaient améliorer les conditions d'emploi des salariés agricoles mais ils sont souvent des instruments de flexibilisation (Artis, 2013). Eliakime (2007) observait en effet que les groupements d'employeurs agricoles participent directement à la précarisation des emplois salariés agricoles par les types de contrats qu'ils proposent (plus de 70% de CDD).

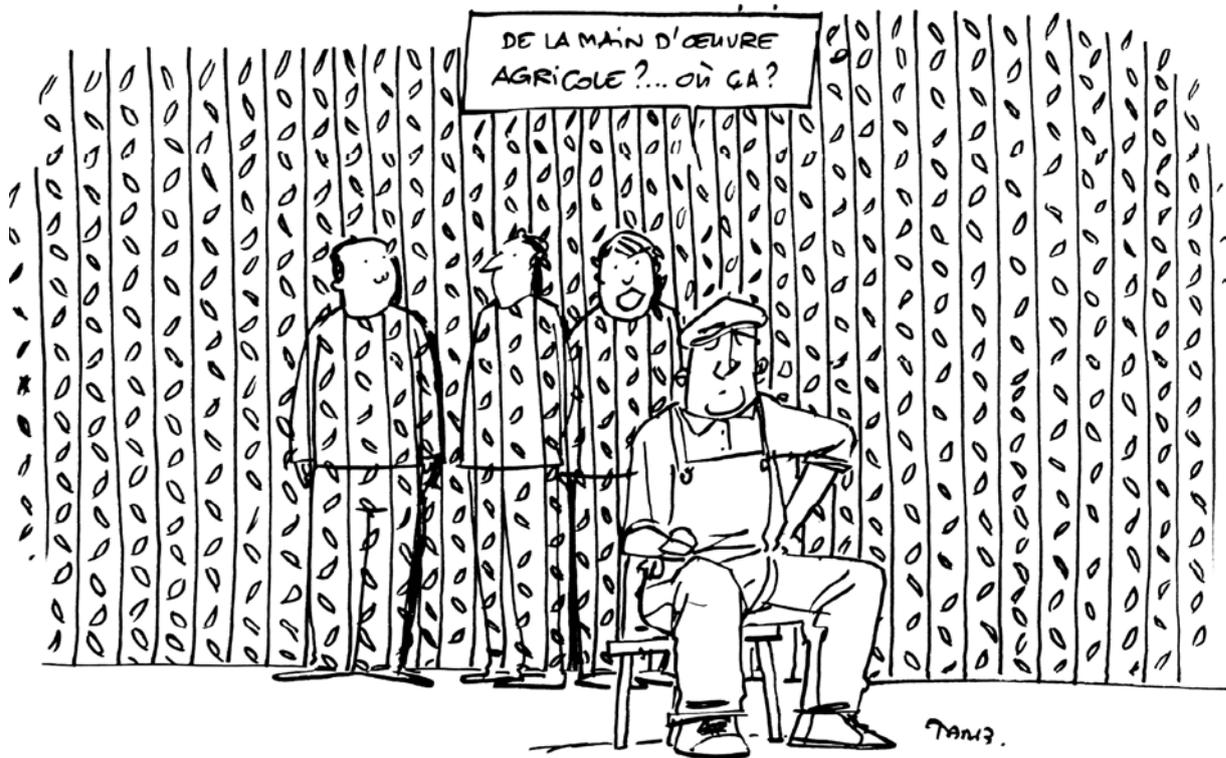
Bien qu'elle soit fondamentale pour la bonne marche des exploitations, la main-d'œuvre salariée est mal connue. Plusieurs raisons contribuent à expliquer que cette fraction du travail agricole a toujours été sous-évaluée et mal décrite :

- la complexité des situations d'activité concernées peut difficilement être saisie même par des approches monographiques approfondies : les périodes d'activité de cette main d'œuvre occasionnelle sont très variées, de une journée à plusieurs mois, selon une durée continue ou plus ou moins fragmentée, les tâches à réaliser sont très diverses, les compétences requises sont disparates, l'éventail des personnes concernées est très large (activité d'appoint de personnes résidant dans la région, stagiaires, main d'œuvre spécialisée circulant d'exploitation en exploitation, travailleurs migrants aux statuts divers, etc.).

- les données administratives (déclaration auprès de la MSA, etc.) fournissent un premier dénombrement du nombre de contrats de salariés permanents et de CDD (Vuillaume, 2011). Cependant une même personne peut cumuler plusieurs contrats, on ne connaît pas précisément le nombre de personnes concernées. De plus, les données concernant les salariés non permanents sont très incomplètes. Ce secteur est connu pour son taux élevé de « sous-déclarations » (Commission de lutte contre le travail illégal, 2007, 2012, 2013 ; Cour des comptes, 2014).

- les statistiques agricoles telles que les recensements de l'agriculture dissocient le travail et le travailleur lorsqu'elles traitent de travail occasionnel. Elles ne considèrent plus les personnes mais le nombre de journées qu'elles fournissent, mesuré en UTA. Cette mesure en journée de travail ne dit donc rien sur les personnes concernées, leur nombre, leurs caractéristiques démographiques, leur statut. Les 17250 UTA de main-d'œuvre occasionnelle recensées pour l'agriculture méditer-

5. Dans ce cas le salarié travaille pour plusieurs agriculteurs membres du groupement d'employeurs. Il y avait 3 683 groupements d'employeurs en 2009 (Source MAP) contre 4 108 en 2003, pour 23 852 contrats dont 678 CDI à temps partiel et 17 274 CDD (Elyakime, 2007).



ranéenne française correspondent ainsi à plusieurs dizaines de milliers de personnes dont on ne sait pas le nombre exact. De plus, divers recoupements donnent à penser que les données statistiques souffrent elles aussi de sous-déclaration (nombre de personnes, de jours travaillés, d'heures travaillées par jour) et que le nombre effectif d'UTA travaillé est supérieur à celui qui est déclaré.

Autrement dit, la contribution des travailleurs occasionnels est toujours sous-estimée, qu'il s'agisse des personnes employées directement par l'exploitation ou de celles intervenant dans l'exploitation mais employées par d'autres organisations (sous-traitants, agences d'intérim, etc.). Même avec ce biais, cette catégorie de main-d'œuvre reste importante dans les statistiques pour une partie des exploitations de l'agriculture méditerranéenne française : pour l'ensemble de la zone, elle représente 19,9% du total des UTA utilisées dans les exploitations agricoles contre 12,6% pour la France entière (Recensement agricole, 2010).

Cette situation n'est pas nouvelle. Cependant un ensemble convergent d'informations obtenues par des travaux monographiques et par les observations des services déconcentrés du ministère en charge du travail donne à penser que cette population de travailleurs agricoles est en profonde transformation (Mesini, 2008 ; Darpeix et Bergeron, 2009 ; Agreste, 2011 ; Vuillaume, 2011 ;

Breem, 2012 ; Direction générale du travail, 2012 ; Nguyen et Purseigle, 2012).

L'invisibilité croissante de la main-d'œuvre migrante

La recherche d'une flexibilité du travail maximale a toujours conduit les employeurs à se tourner vers des travailleurs venant de pays où les salaires sont bas et les conditions de travail moins favorables. Ces différences permettent de disposer d'une main d'œuvre plus malléable. Cette logique a été décrite dans de nombreux pays, sur tous les continents (Bauder, 2006).

En France, dans l'agriculture méditerranéenne, la population des travailleurs venant de pays étrangers correspond à trois situations principales :

- les travailleurs venant dans le cadre d'accords institutionnels entre la France et des pays tiers (hors Union européenne) ; ils sont employés sous contrat nominatif. Ces accords permettent à une agence officielle, actuellement l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)⁶, de créer sur place des antennes de recrutement. Ces travailleurs ne peuvent rester en France que pour une durée limitée (6 mois maximum par an

6. Anciennement l'Office des migrations internationales (OMI) devenu l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrants (ANAEM), puis l'OFII.

sauf dérogation) et une même personne peut revenir d'année en année⁷.

– les travailleurs employés directement par l'exploitant, qui ont organisé indépendamment leur venue sur le territoire national, notamment via des réseaux familiaux (Michalon et Potot, 2008) et qui possèdent ou non un permis de travail et de résidence ; depuis le 1^{er} juillet 2008, après une phase de transition, la France a ouvert son marché du travail à tous les travailleurs des États membres de l'Union européenne. En particulier, les personnes qui venaient antérieurement des pays de l'Est de l'Europe dans le cadre d'accords mis en place par l'agence en charge de l'immigration, bénéficient désormais d'un droit de libre circulation. La proportion relative de travailleurs venant de l'extérieur de l'Union européenne dans le cadre des accords de l'OFII (notamment les Marocains) s'est ainsi réduite alors que les travailleurs polonais qui étaient nombreux ont disparu des statistiques de cet organisme puisqu'ils peuvent maintenant circuler librement dans l'Union (Breem, 2012).

– les travailleurs résidant à l'étranger recrutés par des agences d'intérim ou des entreprises qui proposent des prestations de service pour l'exploitation (travailleurs détachés). Cette possibilité a été ouverte par l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) qui a été signé par l'Union européenne en 1994. La directive européenne 96/71/EC qui régule cette possibilité prévoit que les travailleurs mis à disposition d'une entreprise française par une entreprise étrangère, dès lors qu'ils travaillent sur le sol français, doivent bénéficier des garanties associées au droit du travail français. Cependant, pour ce qui concerne l'affiliation au régime de sécurité sociale, les textes prévoient pour les travailleurs détachés le maintien au régime de sécurité sociale de l'État membre d'origine. Comme le remarquait un rapport du Sénat publié en 2013, même si l'entreprise qui détache ses salariés respecte l'ensemble des règles imposées contenues dans le « noyau dur » de l'État d'accueil, le maintien de l'affiliation au système de sécurité sociale du pays d'établissement peut représenter une économie significative en termes de coûts salariaux (Bocquet, 2013, p.10). Pour le secteur de la construction où cela a été calculé par exemple, l'écart entre le coût salarial d'un résident français et celui d'un salarié détaché de Pologne peut ainsi atteindre près de 30%. Toutefois, ces entreprises facturent parfois leurs prestations à un coût supérieur au coût horaire du travail du pays d'accueil mais en garantissant une flexibilité maximale du

travail (déplacement des travailleurs au jour le jour en fonction des besoins de la production, etc.).

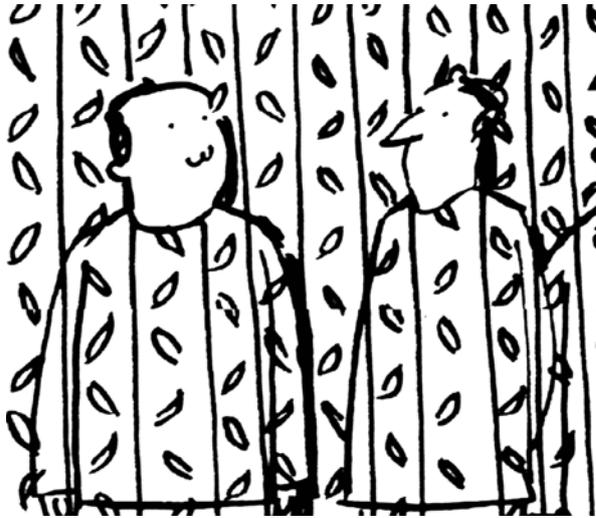
La proportion relative de cette dernière catégorie de travailleurs s'accroît rapidement.

Les évolutions observées pourraient être considérées comme une avancée vers des situations d'emploi plus respectueuses des droits des salariés. En effet, un ensemble d'observations monographiques en France comme dans d'autres pays européens a montré les limites des contrats obtenus dans le cadre des accords institutionnels organisés par les agences nationales d'immigration pour garantir les droits des travailleurs concernés (Décosse, 2011 ; Rogaly, 2006 ; Mesini, 2008 ; Morice et Michalon, 2008). Dans nombre de situations ces travailleurs doivent faire preuve d'une docilité suffisante lors de leur séjour pour espérer qu'eux-mêmes ou leur famille puisse revenir l'année suivante. Cette docilité peut supposer d'accepter des charges de travail particulièrement lourdes (jusqu'à 300 heures par mois), des conditions de logement approximatives, et de ne pas trop revendiquer en matière de sécurité au travail. F. Décosse (2008, 2011) a ainsi montré les difficultés rencontrées par ces travailleurs pour se protéger de risques chimiques liés à l'usage de pesticides lors de leur activité professionnelle. Il a montré aussi l'impossibilité de faire reconnaître et prendre en charge les affections qui peuvent apparaître après l'épisode de travail temporaire, lorsque le travailleur est rentré « chez lui ».

Les nouveaux accords de libre circulation, et la substitution de travailleurs de pays tiers par des travailleurs de l'Union européenne permettent-ils de dépasser cette situation ? Les quelques travaux disponibles sur les conditions de travail des salariés agricoles et divers rapports administratifs montrent que rien n'est moins sûr. Comme l'avaient montré Kasimis *et al.* (2010) pour la Grèce, en matière de travail migrant, les évolutions réglementaire ont peu de chance de se traduire concrètement si elles risquent de réduire la rentabilité des exploitations et ne sont pas accompagnées d'un dispositif de contrôle coercitif. De fait, de nouvelles formes de triangulation du contrat de travail se développent, avec des statuts d'emploi équivoques, difficiles à relier à des droits précis.

Diverses formules sont explorées par des entreprises d'intérim ou de prestation de service qui mettent à disposition d'agriculteurs français des travailleurs résidents d'autres pays. Il y a une déconnection croissante entre la nationalité de l'entreprise d'intérim, ou de prestation de services, et celle des salariés détachés. Par exemple, un grand nombre de ces entreprises, espagnoles,

7. S'y ajoutent un certain nombre de variantes dépendantes des contrats bilatéraux signés par la France ou des arrangements entre fédérations d'entrepreneurs et administrations territoriales.



mettent à disposition des agriculteurs du Sud de la France des salariés venant des pays de l'Est (Roumanie, Bulgarie, Pologne, etc.) voire de plus loin (Équateur, etc.) (Direction générale du travail, 2012). Dans le meilleur des cas ces entreprises jouent simplement sur les différences de coût de la protection sociale entre pays pour proposer des prestations moins chères que le coût salarial de travailleurs résidant en France. Dans d'autres cas, pour être compétitifs ces prestataires s'appuient sur des fraudes qualifiées par le ministère en charge du travail de « simples » (non-paiement des salaires, dépassement de la durée légale du travail, non-paiement des heures supplémentaires, etc.)... ou « complexes » (travail illégal, non-déclaration des accidents du travail, voire esclavage moderne). En outre, « la gravité de ces fraudes est accentuée de fait des manquements en matière d'hygiène et de sécurité, de surveillance médicale, de prévention des risques professionnels (accidents du travail, maladies professionnelles, etc.) » (Direction générale du travail, 2012, p. 53⁸).

Quel est le nombre de personnes concernées ? Il est impossible de répondre. En principe, les entreprises qui détachent ces travailleurs doivent les déclarer officiellement aux services déconcentrés du Ministère en charge du travail. Toutefois ces déclarations ne sont pas toujours faites, et les services concernés paraissent assez démunis pour faire respecter la législation. Le dernier rapport de la direction générale du travail sur ce thème (Direction générale du travail, 2012) est ainsi émaillé de constats du type suivant : « Languedoc-Roussillon, II^e semestre 2011. La plupart des entreprises agricoles intervenant sur les hauts cantons négligent systématiquement d'adresser à l'inspection du travail les déclarations de détachement.

8. Ce rapport concerne l'ensemble de la France et l'ensemble des secteurs d'activité.

Ces entreprises ne donnent jamais suite aux courriers qui peuvent leur être adressés » (p.10); « Languedoc-Roussillon, II^e semestre 2011. La politique de domiciliation en Espagne d'entreprises pour l'essentiel roumaines (ou bulgares) continue de prospérer en permettant l'emploi d'une main d'œuvre roumaine et bulgare enregistrée sur les registres de la police en Espagne pour la mettre ensuite à disposition d'entreprises françaises dans le cadre de contrats de prestation de services équivalents à un prêt de main d'œuvre illicite voire à du marchandage⁹ » (p.30).

Le constat d'impuissance des services du ministère du Travail est tel qu'à partir de l'année 2011 le rapport renonce à estimer le nombre de prestations non déclarées et l'ampleur des fraudes (Direction générale du travail, 2012, p.22).

Au total on observe donc une segmentation croissante des statuts des personnes qui travaillent dans les exploitations (Rau et Mesini, 2007) et une très grande difficulté à avoir des données précises sur ces formes d'emploi. La relative invisibilité dans laquelle se déploient ces transformations est très surprenante compte tenu de ce qui est en jeu pour les salariés. Mais peut-être est-ce justement l'importance de ces enjeux qui conduit à éluder le débat au niveau européen (Souchon, 2013) comme au niveau local.

Du point de vue sectoriel, la question du coût du travail est fondamentale pour l'avenir. Mais la profession n'a pas forcément intérêt à attirer l'attention sur l'importance croissante des travailleurs salariés occasionnels dès lors que leurs conditions d'emploi sont souvent aux limites de la légalité.

Du point de vue du développement territorial, de mauvaises conditions de travail dans les exploitations peuvent engendrer des effets pervers à terme qui devront être pris en charge par la collectivité. C'est par exemple le cas des maladies qui résultent de l'exposition à des produits dangereux comme les pesticides que décrit Decosse (2011). À terme le coût peut être sensible pour les collectivités, mais le recours à une main d'œuvre migrante conduit à déporter cette prise en charge vers les pays d'origine et amoindrit ce type de contradiction puisque, par exemple, les problèmes de santé à long terme seront traités ailleurs. Ce faisant, là aussi, il y a peu d'intérêt à porter l'attention sur cette question.

9. Le prêt de main-d'œuvre est strictement encadré par le droit du travail français qui distingue l'interdiction du prêt de main-d'œuvre à but lucratif (L. 125-1) et le délit de marchandage (L. 125-3). Il y a délit de « marchandage » lorsque l'opération de fourniture de main-d'œuvre entraîne un préjudice pour le salarié, par exemple en lui versant un salaire inférieur au salaire minimum en vigueur en France (Mouriaux, 2006).

Ainsi, pour les régions d'accueil, ces situations de travail permettent d'aller vers cet idéal de l'optimisation économique de l'agriculture intensive méditerranéenne : « avoir le travail sans le travailleur », bénéficier du travail-source de profit, éventuellement dans des accords régulés sectoriellement, mais renvoyer à des territoires extérieurs la charge du travailleur malade, vieillissant, chargé de famille, etc.

La multifonctionnalité de l'agriculture pour masquer le dumping social ?

Impossible donc de laisser à l'écart de l'analyse la tendance à la dégradation des conditions de travail d'une partie de la main d'œuvre agricole. D'autant que cette tendance est un phénomène observé dans de nombreux pays. En effet les nouvelles formes d'exploitation d'une partie des travailleurs de l'agriculture deviennent des objets de préoccupation internationale et vont jusqu'à poser des questions que l'on croyait résolues. Ainsi l'Organisation internationale du travail vient-elle de chiffrer (y compris pour l'Union européenne) les profits tirés par le secteur agricole de formes de travail forcé¹⁰ (ILO, 2014).

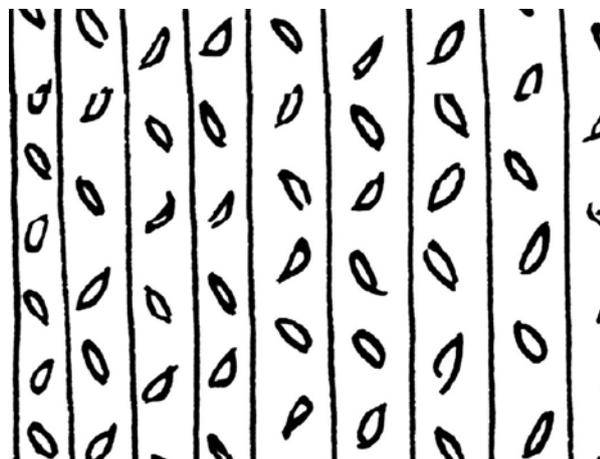
Pourquoi ces enjeux restent-ils si peu débattus en France ? Sans que cela ne relève d'aucune stratégie explicite, on observe la convergence objective des intérêts de deux espaces institutionnels de régulation pour laisser dans l'ombre les conditions de travail des personnes travaillant dans l'agriculture et mettre en avant la vitrine d'une agriculture multifonctionnelle.

Dans une logique de développement territorial, il est important pour l'économie de la région, pour le tourisme comme la vente de produits agro-alimentaires, de préserver une image de marque valorisante de l'agriculture méditerranéenne. Le recours à de la main-d'œuvre migrante permet que soient renvoyée vers d'autres territoires une partie des coûts qui devraient être assumés pour des travailleurs nationaux (prise en charge des enfants, logement social, maladies chroniques liées à l'activité professionnelle, etc.).

Dans une logique de développement sectoriel, l'image de l'agriculture de la multifonctionnalité, intégrée harmonieusement dans le développement territorial, est un atout de marketing indénié même si l'on considère qu'il est nécessaire de maintenir au plus bas les coûts de la main-d'œuvre.

Ainsi un modèle fictif d'agriculture est né qui entrave l'analyse raisonnée des contraintes du secteur. Les deux dernières décennies du XX^e siècle ont été marquées par des représentations trompeuses de l'agriculture, focalisées sur un modèle dominant, qui laissent à l'écart de l'analyse et de la décision publique une fraction des exploitations petites et moyennes (van der Ploeg, 2003 ; van der Ploeg *et al.*, 2009). Aujourd'hui, l'image mise en avant est celle d'un modèle d'exploitation qui combine dans un jeu gagnant-gagnant toutes les fonctions attendues d'une agriculture multifonctionnelle avec les exigences de rentabilité d'une agriculture intensive dans les conditions actuelles de concurrence internationale, sans interroger les conséquences d'une pression toujours accrue sur la main-d'œuvre agricole.

Bien sûr, il n'est pas exclu que cette représentation fonctionne en partie comme une prophétie auto-réalisatrice et enclenche des boucles vertueuses. Par exemple dans les circuits courts, certains agriculteurs au contact direct des consommateurs sont incités à ajuster leurs façons de produire aux représentations de leurs clients. Mais cette image masque des enjeux fondamentaux et engendre un déficit de connaissances sur le point clef des conditions d'emploi de la main-d'œuvre en agriculture. Elle conduit ainsi à dépolitiser les débats sur l'avenir de l'agriculture régionale en masquant les contradictions et conflits d'intérêt qu'engendre l'internationalisation du marché de la main-d'œuvre agricole, entre travail indépendant et salarié, entre salariés, entre salariés et employeurs, mais aussi entre territoires au sein de l'Union européenne ■



10. Le travail forcé désigne les situations dans lesquelles les personnes sont forcées à travailler sous le coup de la violence ou de l'intimidation, ou par des moyens tels que l'accumulation de dettes, la rétention de leurs papiers d'identité ou la menace de dénonciation aux services de l'immigration. La plupart des situations d'esclavage moderne et de trafic humain entrent dans cette définition du travail forcé.

Références bibliographiques

- Agreste, 2011. Recensement agricole 2010. Premières tendances. Fiches départementales et régionales. Agreste données. Passim
- Artis A., 2013. Le groupement d'employeurs : une réponse à la recherche de flexibilité et de sécurité dans la gestion de l'emploi. *Interventions économiques*, 47.
- Arnalte-Alegre E., Otiz-Miranda D., 2013. The Southern model of agriculture revisited: continuities and dynamics, in Otiz-Miranda D. et al. (Dir.) *Agriculture in Mediterranean Europe. Between old and new paradigms*, Emerald Publishing, Bingley, UK, 37-74.
- Aubry C., Chiffolleau Y., 2009. Le développement des circuits courts et l'agriculture péri-urbaine : histoire, évolution en cours et questions actuelles. *Innovations agronomiques*, 5, 53-67.
- Bauder H., 2006. *Labor movement : How migration regulates labor market*. New Oxford University Press.
- Berlan J.P., 1983. L'agriculture méditerranéenne de la France : dynamiques et contradictions (I. Théorie du marché du travail). *Économie rurale*, 153, 42-49
- Bocquet E., 2013. Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires européennes sur les normes européennes en matière de détachement des travailleurs, Rapport n°527, Sénat.
- Breem Y., 2012. *Immigration et présence étrangère en France en 2011*. Rapport du SOPEMI pour la France, 76 p.
- CELAVAR, 2011. Circuits courts et cohésion sociale. Capitalisation et analyse d'expériences conduites sur les territoires ruraux et périurbains. Synthèse et annexes, 38 p.
- Clary G., Van Haecke Y., 2001. *Enquête sur l'emploi des saisonniers agricoles étrangers dans les Bouches-du-Rhône*. Rapport n°118, Inspection générale de l'agriculture, 26 p.
- Commission nationale de lutte contre le travail illégal, 2013. *Bilan du Plan national de lutte contre le travail illégal 2013-2015. Perspectives 2014*, 38 p.
- Commission nationale de lutte contre le travail illégal, 2012. *Plan national de lutte contre le travail illégal*, 34 p.
- Commission nationale de lutte contre le travail illégal, 2007. *Bilan 2006 du Plan national de lutte contre le travail illégal*, 11 p.
- Council of Europe, 2003. *The challenges for Mediterranean agriculture*. Parliamentary Assembly Resolution 1331(2003), 3p.
- Cour des comptes, 2014. Le recouvrement des cotisations sociales en Corse : une crédibilité à établir, chap. XVIII in *Sécurité sociale* 2014, 518-539.
- Darpeix A., Bergeron E., 2009. L'emploi et la compétitivité des filières de fruits et légumes : situation française et comparaison européenne. Notes et études socio-économiques, 32, 7-40.
- Decosse F., 2011. *Migrations sous contrôle. Agriculture intensive et saisonniers marocains sous contrat OMI*. Thèse de sociologie EHES.
- Decosse F., 2008. La santé des travailleurs agricoles migrants : un objet politique ? *Études rurales*, 182, 103-120.
- Direction générale du travail, 2012. *Analyse des déclarations de détachement des entreprises prestataires de service en France en 2011*, 65 p.
- Elyakime B., 2007. Groupements d'employeurs agricoles : quelle aide publique locale ? *Revue d'économie régionale et urbaine*, 5, 861-880.
- International Labour organisation (ILO), 2014. *Profit and poverty. The economics of forced labour*. ILO, 57 p.
- Jarrige F., 2004. Les mutations d'une agriculture méditerranéenne face à la croissance urbaine : dynamiques et enjeux autour de Montpellier. *Cahiers Agricultures*, 13(1), 64-74.
- Kasimis C., Papadopoulos A., Pappas C., 2010. Gaining from Rural Migrants: Migrant Employment Strategies and Socioeconomic Implications for Rural Labour Markets. *Sociologia ruralis*, 50 (3), 258-276.
- Lamine C., 2005. Santé et qualification des produits. Coopération de scientifiques et d'agriculteurs autour de la nutrition méditerranéenne. *Nature, sciences et société*, 13, 403-412.
- Laurent C., du Tertre C., 2008. *Secteurs et territoires dans les régulations émergentes*. L'Harmattan, Paris, 236 p.
- Laurent C., 2006. *Multifunctionality of activities, plurality of identities and new institutional arrangements. State of the art for France*. MULTIAGRI Research Report, 30 p., <http://prodinra.inra.fr/?locale=fr#!ConsultNotice:14815>
- Laurent C., 2001. La multifonctionnalité de l'agriculture. In Durand M.F. et al. (Ed.), *Vers un accord entre l'Europe et le MERCOSUR*. Presses de Sciences Po, Paris, 409-425.
- Laurent C., Cartier S., Fabre C., Mundler P. Ponchelet D., Rémy J. 1998. L'activité agricole des ménages ruraux et la cohésion économique et sociale. *Économie rurale*, 244, 12-21.
- Lauret F., 1992. L'agriculture méditerranéenne française et l'évolution de la politique agricole commune. *Économie rurale*, 211, 53-60.
- Maillard L., Daniel K., Colson F., 2000. Géographie de l'agriculture communautaire : les productions soutenues par la PAC ne se concentrent pas. *Agreste Cahiers*, 4, 37-44.

- Mesini B., 2008. Flexi-insécurité dans un secteur en tension : processus de segmentation statutaire et éthique du marché des saisonniers étrangers dans l'agriculture. *Asylon*, 4, 20 p., <http://www.resear-terra.eu/article.html>
- Michalon B., Potot S., 2008. Quand la France recrute directement en Pologne. Réseaux transnationaux et main-d'oeuvre agricole. *Études rurales*, 182, 87-102.
- Morice A., Michalon B., 2008. Introduction numéro spécial Les migrants dans l'agriculture : vers une crise de main-d'oeuvre ? *Études rurales*, 182, 9-28.
- Mouriaux M.F., 2006. *Du fait au droit, diverses figures du temps partagé*. Document de travail, Centre d'études de l'emploi, 23 p.
- Nguyen G., Purseigle F., 2012. Les exploitations agricoles à l'épreuve de la firme. L'exemple de la Camargue. *Études rurales*, 190, 99-118.
- Paoli J.C., Santucci P.M., 2010. Le problème des parcours méditerranéens au regard du dispositif de prévention des incendies. Le cas de la Corse, in: Coudel E. et al. (Eds.), Colloque *Innovation and sustainable development in agriculture and food (ISDA)*, Montpellier, 28 juin-1^{er} juillet 2010. CD-rom, CIRAD, Montpellier, 10 p.
- Perrin C., 2009. *Construire les campagnes méditerranéennes. Usages, aménagement et valorisations du foncier agricole périurbain en Provence et en Toscane (1950-2010)*. Thèse de géographie, université de Provence - Aix-Marseille I, 663 p. + annexes.
- Rau V., Mesini B., 2007. Segmentation statutaire et ethnique du marché de l'emploi en agriculture : le cas des saisonniers migrants dans la production de fruits et légumes en Méditerranée. Présentation à la Conférence *New migration dynamics : regular and irregular activities on the European labour market*, université de Nice-Sophia-Antipolis, Nice, 6-8 décembre 2007.
- Rogaly B., 2006. *Intensification of work-place regimes in British agriculture. The role of migrant workers*. Sussex migration working paper n°36, 18 p.
- Souchon P., 2014. Une directive trop cruciale pour être débattue publiquement. *Le Monde diplomatique*, avril, 8-19.
- Soulard C., Thareau B., 2009. Les exploitations agricoles périurbaines : diversité et logiques de développement. *Innovations agronomiques*, 5, 27-40.
- Tallon H., 2012. *L'accompagnement à la pluri-activité en Languedoc-Roussillon. Projet PSDR INTER-SAMA*. Région Languedoc-Roussillon, *Les focus*, PSDR3.
- Torre A., Wallet F. (Eds.), 2014. *Regional development and proximity relations*. Edward Elgar Publishing, Cheltenham, UK, 392 p.
- van der Ploeg J.D., 2003. *The virtual farmer. Past, Present and Future of the Dutch Peasantry*. Van Gorcum, Assen, Netherlands, 432 p.
- van der Ploeg J.D., Laurent C., Blondeau F., Bonnafous P., 2009. Farm diversity, classification schemes and multifunctionality. *Journal of environmental management*, 90, S2, 124-131.
- Volle A., 2006. Agritourisme et productions biologiques dans les Alpes-de-Haute-Provence : indicateurs de la redynamisation des campagnes ? *Méditerranée*, 107, 67-71.
- Vuillaume S., 2011. L'emploi salarié dans le secteur agricole : le poids croissant des contrats saisonniers. *INSEE première*, n°1368.



Verger de pommiers. Domaine Inra de Gotheron (Drôme). © Christophe Maître, Inra.